

Bien que ces aménagements aient entraîné des avantages marqués pour l'économie agricole dans la région des Prairies, la demande croissante de terres et de ressources hydrauliques, tant de la part des régions agricoles que des centres urbains, a rendu nécessaire d'aborder les problèmes de la mise en valeur des ressources d'une façon nouvelle et complète. Cela a comporté la construction d'ouvrages de retenue à fins multiples plus considérables et de plus grande portée pour supporter une plus grande croissance urbaine et industrielle et pour fournir l'eau nécessaire à l'irrigation sur une grande échelle, etc.; la réalisation de programmes appropriés d'utilisations nouvelles du sol afin d'assurer une exploitation plus rentable des terres du pays; ainsi que la mise en œuvre de programmes nouveaux et plus imaginatifs en fait d'aménagement rural, aux fins d'élever le niveau général de vie des habitants des régions en cause. En vue de ces objectifs, les organismes fédéraux ont consacré de plus en plus d'attention aux travaux de ce genre.

Loi sur le rétablissement agricole des Prairies

La loi sur le rétablissement agricole des Prairies a été votée par le Parlement canadien en avril 1935 afin d'assurer le rétablissement des régions atteintes de sécheresse et d'érosion dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Un premier crédit de \$4,750,000 a été voté pour défrayer les travaux de rétablissement sur une période de cinq ans, et un Comité consultatif a été formé pour animer le programme. Les fermes expérimentales du ministère fédéral de l'Agriculture ont joué un rôle important. A mesure que se développait le programme de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, un organisme distinct prenait corps, à Regina, en 1936, pour assurer la direction des travaux d'aménagement des eaux, alors que le programme de l'amélioration des cultures se poursuivait sous la direction du Service des fermes expérimentales. Plus tard, une modification apportée à la loi en 1937 autorisait l'Administration à étendre son activité aux domaines de l'utilisation des terres et du rétablissement agricole. Force fut, cependant, de reconnaître que pour mener à bonne fin l'aménagement agricole des Prairies, des mesures de rétablissement réparties sur une période prolongée s'imposeraient. Aussi, en 1939, de nouveaux crédits ont été votés et la limite de cinq ans a été supprimée.

L'Administration a terminé sa 28^e année d'activité et, durant ces années, elle a mis en œuvre un programme vaste et varié de rétablissement. On trouvera ci-dessous un résumé des travaux courants exécutés par l'Administration.

Aménagement des cours d'eau.—Les travaux exécutés en vertu du programme d'aménagement des eaux, sous la surveillance de la Direction des services de l'aménagement des eaux, se répartissent en deux catégories d'après leur importance, le nombre de personnes qui en bénéficient et le coût de construction: 1^o travaux individuels et entre voisins, et, 2^o travaux communs.

Les travaux individuels et vicinaux répondent aux besoins d'un ou de deux agriculteurs et généralement, ils prennent la forme de petits barrages ou de fosses-réservoirs pour l'approvisionnement d'eau d'abreuvement des animaux et d'eau potable ou d'irrigation. L'Administration du rétablissement agricole des Prairies fournit tous les services de génie pour l'élaboration et la préparation des plans et participe aux frais de construction. L'aide apportée aux travaux individuels est proportionnel au cubage de la terre déplacée; elle est de 7c. la verge cube jusqu'à un maximum de \$250 pour les fosses-réservoirs, de \$300 dans le cas des barrages pour l'accumulation d'eau d'abreuvement des bestiaux et de \$600 pour les ouvrages d'irrigation. Lorsque deux ou plusieurs agriculteurs mettent en commun leurs ressources en eau pour la construction d'ouvrages entre voisins, l'aide fournie peut s'élever à \$1,000 au maximum. La réalisation de ces travaux est laissée à l'agriculteur qui les fait faire sous contrat ou les exécute lui-même. Les travaux communs utilisent les eaux de bassins hydrographiques bien définis et visent à desservir plusieurs agriculteurs. Chaque projet est jugé à sa propre valeur et la majeure partie des frais d'exécution est supportée par l'Administration du rétablissement agricole des Prairies. Au cours des 28 années durant lesquelles l'Administration s'est occupée de ces travaux, plus de 85,000 ouvrages individuels et entre voisins et environ 900 travaux communs de retenue et d'aménagement des eaux ont été exécutés.